

## Délibérations du Conseil Municipal du 01 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier du mois de Décembre, à 10h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur MINIER Vincent, Maire.

Présents : 13

- Vincent MINIER : Maire

- Mme GOUR Christèle, M LAURENT Yann, Mme TRICOIRE Isabelle, GOLIAS Chantal, M. MONREAL Louis : Adjoints

- Mme DEGAND PHILIPPOT Laurence, M LEBRETON Gervais, Mme QUEMERAIS Séverine, M DENIGOT Patrick, Mme BOVI Aurélie, M SIMONNEAUX Joseph, M. TARDIF Christophe : Conseillers Municipaux.

Absents excusés : 5 (dont 4 pouvoirs)

Mme BEIGNON Séverine (pouvoir à Mme QUEMERAIS), Mme CHATTON Valérie (pouvoir à Mme DEGAND PHILIPPOT), Mme HASLE Nathalie, CHATELLAIN Marie-Anne (pouvoir à Vincent MINIER), M. COLIN David (pouvoir à M. TARDIF Christophe)

Absents : 1

Mme MLYNARSKI Caroline

Nombre de votants : 17

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de la convocation : 27/11/2018

M TARDIF Christophe prend place au bureau en qualité de secrétaire.

\*\*\*\*\*

### Approbation du compte rendu du conseil municipal du 10 novembre 2018

Monsieur le Maire présente le compte rendu du conseil municipal en date du 10 novembre 2018.

**Le conseil municipal approuve les comptes rendus par signature du registre.**

\*\*\*\*\*

**2018-39 :**

### Attribution du marché de travaux de mise en sécurité de l'église – Maçonnerie et Charpente

Vu l'avis de marché en date du 3 octobre 2018,  
Vu les 5 offres reçues à la date du 7 novembre 2018,  
Vu l'avis de la commission MAPA du 9 novembre 2018,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal d'attribuer les lots constitutifs du marché de travaux,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les entreprises proposées par la commission compétente :

LOTS	SOCIETES PROPOSEES	MONTANT HT
01 MACONNERIE	LA PIERRE A L'OEUVRE	30 623,70 €
02 CHARPENTE	CRUARD	34 624,91 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par à l'unanimité ;**

- **APPROUVE** cette proposition et attribue les lots du marché pour les entreprises et montants mentionnés dans le présent tableau ;

- **DONNE** mandat au Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire ;

- **ADOpte** le plan de financement du projet tel que présenté ci-après ;

- **AUTORISE** monsieur le Maire à solliciter les subventions relatives à l'opération, notamment l'Etat via la DETR au titre de 2019 pour la nature d'opérations éligibles 2/E Mise en sécurité des églises, ainsi que le FST (fonds de solidarité territoriale) 2019 auprès du Département ;
- **ATTESTE** du non commencement des travaux et **S'ENGAGE** à ne pas commencer les travaux ou notifier les marchés de travaux avant obtention de l'accusé de réception de dépôt de dossier (ARDD) ;
- **S'ENGAGE** à un commencement des travaux au cours de l'année de dépôt du dossier.

*Plan de financement en annexe :*

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant (€) HT</u>	<u>%</u>
Travaux Lot1 Maçonnerie : La Pierre à l'Œuvre	30 623,70	47%
Travaux Lot2 Charpente : Cruard	34 624,91	53%
<b>TOTAL des dépenses prévues</b>	<b>65 248,61</b>	<b>100%</b>

<u>Nature des recettes</u>	<u>Montant (€) HT</u>	<u>%</u>
Financiers publics sollicités		
<b>Etat – DETR 2019</b>	26 099,44	40%
<b>Département - FST</b>	18 139,11	27,8%
Autofinancement		
<b>Commune de CHANTELOUP - Fonds propres</b>	21 010,06	32,2%
<b>TOTAL des recettes prévisionnelles</b>	<b>65 248,61</b>	<b>100%</b>

\*\*\*\*\*

**2018-40 :**

**Avenants au contrat de prestation de service « TAP/ALSH/Animation Pédagogique »**

Vu la notification du contrat en date du 01/01/2016,

Vu la durée d'exécution du marché public de 36 mois,

Et dans le cadre de la suppression des TAP et de l'ouverture de l'ALSH les mercredis scolarisés à compter du 3 septembre 2018 de 7h30 à 19h.

Il convient de procéder à un avenant de prolongation de contrat d'une année et un avenant de modification avec incidence financière.

- Le montant de la prestation passe à **66 005 € TTC** au lieu de **67 581 € TTC** pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 soit un écart de - 2.33 % d'écart introduit par l'avenant.

- Le nouveau montant total pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2018 est de **197 218 € TTC**.

- Le montant de la prestation pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019 est de 44 965 € TTC (révisable en fonction du « plan mercredi »).

- Le nouveau montant total pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2019 est de **242 183 € TTC**.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ces deux avenants aux contrats de prestation « animation pédagogique » avec l'UFCV et d'autoriser Mr Le Maire à les signer.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION ;**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des avenants se rapportant au présent marché.

\*\*\*\*\*

2018-41 :

Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'énergie

Contexte local :

Conformément à ses statuts, le Syndicat Départemental d'Energie 35 est habilité à être coordonnateur de groupements de commandes.

Pour répondre aux obligations de l'ouverture du marché de l'électricité et dans une optique d'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 18 novembre 2014, avait décidé de constituer un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Pour répondre à de nouveaux besoins et dans l'optique de poursuivre l'optimisation de la commande publique, le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018, a décidé de dissoudre le groupement existant et de créer un nouveau groupement de commandes « Énergie » permettant à la fois l'achat d'électricité et de gaz.

Afin de permettre à la commune de Chanteloup d'adhérer au nouveau groupement de commandes Énergie, elle doit se retirer du groupement de commandes électricité, à l'issue des marchés en cours ou attribués.

Le comité syndical du SDE35, réuni le 16 octobre 2018 a validé la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.

Celle-ci a une durée permanente.

Les commissions d'appel d'offres sont celles du SDE35, coordonnateur du groupement, chargé de la passation des marchés d'achat d'énergie.

L'exécution des marchés est assurée par la commune de Chanteloup.

Contexte réglementaire :

Vu la loi du 7 décembre 2010 portant nouvelle organisation du marché de l'électricité,

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération N° 20181016\_COM\_06 prise par le comité syndical du SDE35 le 16 octobre 2018, décidant de la dissolution du groupement de commandes d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués et de la création d'un groupement de commandes de fourniture d'énergie tel que défini dans la convention de groupement annexée,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'énergie du SDE35 annexée à la présente délibération,

Et considérant qu'il est dans l'intérêt de la commune de Chanteloup d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'énergie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par à l'unanimité :**

- **AUTORISE** le retrait de la commune de Chanteloup du groupement de commandes de fourniture d'électricité à l'issue des marchés en cours ou attribués ;

- **AUTORISE** l'adhésion de la commune de Chanteloup au groupement de commandes de fourniture d'énergie ;

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement ;

- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Chanteloup.

\*\*\*\*\*

## 2018-42 :

### Validation de l'inventaire du bocage dans le PLUi

Afin d'intégrer les haies bocagères et les bosquets dans le PLUi, un inventaire a été mené dans chaque commune du territoire.

Une consultation du public s'est tenue et les remarques ont été vérifiées sur le terrain avec un élu communal afin d'élaborer un inventaire final, annexé à la présente délibération.

Il est demandé au conseil municipal, dans le cadre des travaux du PLUi de la communauté de communes de Bretagne Porte de Loire, de valider cet inventaire final.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré :**

- **VALIDE à l'unanimité l'inventaire du bocage, des haies et bosquets, tel que présenté dans les travaux engagés dans le cadre du PLUi-H**
- **VALIDE par 16 voix POUR et 1 ABSTENTION le classement des EBC tel que présenté lors de la séance.**

\*\*\*\*\*

## 2018-43 :

### Validation des travaux de zonages du PLUi

Depuis 2016, les élus du territoire travaillent à l'élaboration du PLUIH.

Le fruit de ce travail fera l'objet début 2019, d'une première validation politique au moment de l'arrêt du PLUIH (formalisé par un avis du Conseil municipal sur le projet de PLUi-H).

Une attention particulière est à porter sur le plan de zonage, annexée à la présente délibération.

A noter :

- qu'il comporte les emplacements réservés, les STECAL délimités suite à l'inventaire (zones Aca, NL, Ah, Ae, Aet) et les bâtiments repérés pour les changements de destination ;
- que certaines données sont susceptibles d'être mises à jour (inventaire des haies, des zones humides, boisements et des cours d'eau).

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le plan de zonage.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 15 voix POUR et 2 ABSTENTION ;**

- **VALIDE l'inventaire des travaux sur le plan de zonage de Chanteloup, dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.**

## QUESTIONS DIVERSES

\* Monsieur Laurent informe de la prochaine réunion du conseil communautaire (le 13/12/2018 à Chanteloup) avec notamment à l'ordre du jour un point important sur l'urbanisme et le PLUi. Il donne également une projection du calendrier d'adoption du PLUi (travail sur le règlement, avis d'enquête publique + consultation des PPA en 2019 et application en 2020) ;  
Explications sur le travail de recensement communautaire engagé sur les arbres remarquables ;

\* Mme Golias transmettra aux conseillers les dates de réunions de l'année 2019 ;

\* Monsieur Denigot fait un appel à candidatures aux artistes canteloupéens pour monter un projet d'expo à la médiathèque ;

\* Pour information, un poste informatique ouvert au public a été mis à disposition à la médiathèque ;

\* Pour information, des travaux importants de réparation du compresseur de la PAC du Repaire ont été entrepris suite à une nouvelle panne.

Séance levée à **11H56**